

# Le tissage de Noir Pré



Le personnel du tissage en 1927  
sous la direction de Mr VITAL (l'homme à la cravate)



En 1856, Alexandre Simon Fleury achète des terrains pour la construction du tissage de Noirpré à Jean François CUNIN, meunier au même lieudit. De nombreuses parcelles provenant de divers propriétaires, ainsi que le droit d'eau à Joseph Victor George complètent l'achat. Toutes ces transactions sont passées le 3 janvier de la même année 1856. La Commune du Tholy cède aussi par acte passé par le Maire le 10 janvier 1856 des terrains à Jean Mohy. Il est prévu d'installer dans l'usine 200 métiers à tisser et 8 000 broches de filatures pour la confection de calicots.

Trois mois plus tard, le 4 mars 1856, la Société est constituée entre Alexandre Simon Fleury, avocat à Remiremont, et Jean Mohy, employé principal de fabrication à Thann, pour l'exploitation d'un tissage mécanique au lieudit "le Vieux Moulin", canton de Noirpré, sur la Commune du Tholy, avec pour raison sociale "Mohy et Cie" à compter du 1<sup>er</sup> mars 1856 et 250 000 Francs de capital social. L'acte est passé devant Maître Richard, Notaire à Remiremont.

Au point de vue topographique et de l'installation, le tissage du Tholy est un des établissements les plus remarquables des Vosges.

Il est construit sur une chute de 14 mètres. Le ruisseau de Cleurie qui alimente son roulement, fournit en toute saison un débit suffisant pour assurer la marche constante et régulière de ses 200 métiers et de leurs accessoires. C'est un des rares établissements qui peut se passer du secours de la vapeur, avantage économique inappréciable.

La construction en a été conçue avec intelligence. Les murs sont épais et capables de supporter sans ébranlement la fatigue des machines plus énergétiques que les métiers à tisser. Les salles sont spacieuses, aérées, disposées de façon à permettre d'un seul coup d'œil la surveillance, à se prêter à tous les remaniements, à toutes les modifications que peut réclamer le progrès incessant de la mécanique et de l'industrie.

Ni Monsieur Mohy, ni Monsieur Fleury n'étaient des commerçants. La direction d'une entreprise comme le

tissage du Tholy était au dessus de leurs forces. Ce qui devait arriver arriva.

Trois ans plus tard, le 14 avril 1859, les deux créateurs du tissage déclarent la faillite de leur entreprise de Noirpré. Ils restent cependant locataires et exploitant de l'usine éclairée au gaz et qui fonctionne avec les 200 métiers prévus au départ, mis en mouvement par une roue hydraulique de 35 CV. 150 personnes travaillent sur le site. Les gérants de la Caisse Commerciale des Vosges (la banque à qui les propriétaires devaient énormément d'argent) décident le 17 avril à se charger elle-même de l'exploitation du tissage.

Le 6 octobre 1861, suivant l'acte passé devant Maître Henry, Notaire à Remiremont, Jean Baptiste Hubert Ferry, époux de Caroline Victoire Martin, négociant en tissus, et Louis Auguste Petitdidier, fabricant de tissus, époux de Joséphine Bless, tous deux de Remiremont, reprennent l'ensemble de l'usine pour la somme de 228.000 francs, qui prend le nom de Ferry et Petitdidier.

Petitdidier était un négociant depuis longtemps établi à Remiremont où il s'était fait remarquer par sa probité, son intelligence des affaires, son exactitude. Ferry occupait les fonctions de fondé de pouvoir et caissier de la recette particulière de Remiremont. Leur solvabilité ne faisait pas l'ombre d'un doute, jouissant tous deux sur la place de la meilleure réputation. La banque leur fait donc entière confiance également. Hélas, ils sont trop endettés.

Le 17 avril 1862, Ferry, déclaré à son tour en faillite, doit être traduit en cours d'assises. La société est dissoute depuis le 8 avril (acte passé devant Maître Brugnot, notaire à Epinal). Petitdidier devient seul propriétaire de l'usine du Tholy après avoir passé une convention avec la Caisse Commerciale des Vosges, banque fondée le 1<sup>er</sup> avril 1856 avec pour but le développement du commerce et l'industrie. Elle avait pour nom Sagaire Frère et Cie et Epinal pour siège. La banque Sagaire, prêteuse, autorise Petitdidier à prendre à son compte les dettes du Tholy, y compris celles contractées personnellement

par Ferry. De son côté, elle s'engage à avancer à Petitdidier les sommes nécessaires :

- pour rembourser les divers créanciers auxquels il est dû environ 70 000 francs
- pour payer acquitter les frais de l'acquisition faite par Petitdidier sur la même faillite de moitié de l'usine du Tholy
- pour l'achat projeté d'immeubles voisins
- pour le roulement de cette usine où Petitdidier, tout en conservant la propriété, ne restait plus en réalité que son commis, son entretien et celui de sa famille devant être pris sur les frais généraux et les bénéfices employés à l'extinction de la dette et aux opérations.

En 1865, Louis Auguste Petitdidier habite à La Forge, certainement en face du tissage du Tholy dans le bâtiment qui servira de coopérative ouvrière de l'usine créée en 1907 avec 88 adhérents et prit le nom de "La Fraternelle".

En 1870, Petitdidier cède l'ensemble de l'usine où l'on tisse maintenant le coton et qui prend pour nom "Legrand Nicolas - Juillard Mégnin et Cie" jusqu'en 1933. Elle se nomme alors "SA des Etablissements Kahn et Lamiel" dont le siège est à Paris, 61 rue du Faubourg Poissonnière, puis en 1935 les "Etablissement D Walter Seitz et Cie" en deviennent les derniers propriétaires exploitant jusqu'en 1952.

Après un démarrage bien difficile, une seconde période de stabilité puis une crise dans la profession, ne pouvant plus résister, l'usine, tenant pourtant avec les tissages de La Basse et celui de Kichompré à Gérardmer, les trois premières places de la région par ordre d'importance, ferme définitivement ses portes en 1952.

Les bâtiments, repris par les Fromageries Gérard, abriteront sous leur toit la fabrication de yaourts, puis le négoce de produits d'alimentation sous la dénomination de "Société Cleurie".

**Michel GASPARD**  
**Association des Amis**  
**de la Vallée de Cleurie**